



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL27-DE

S²LO

Séance du 9 AVRIL 2025

2025 / 02 / 16

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	23
REPRESENTEES	10
ABSENT	0
VOTANTS	33

Date de Convocation : *02 AVRIL 2025*

Date d'Affichage : *02 AVRIL 2025*

Secrétaire de Séance : *Jean-Michel BRIANT*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel
ROQUES Christine par MAUREL Agnès
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Crédit d'infrastructure sportive à La Molière - Demande de subvention

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Commune souhaite accompagner le projet de développement économique sur son territoire d'un des fleurons de l'industrie agroalimentaire française, la Société Production LA PRADE - MENGUY'S ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a approuvé au cours de sa séance du 19 Mars 2025, la vente de parcelles de terrain d'une superficie d'environ 5 hectares, situées en face du site d'implantation actuel de l'entreprise, englobant 2 terrains de sports ;

CONSIDERANT que la Ville est amenée à reconstruire dans les meilleurs délais de nouvelles installations sportives et que le choix s'est porté sur le site de La Molière, situé à proximité immédiate du Stade de La Chevalière, car il présente l'avantage d'être inclus dans l'enveloppe urbaine, et permet de bénéficier des équipements actuels du stade, notamment le parking, limitant ainsi une imperméabilisation accrue des sols ;

CONSIDERANT que les clubs de rugby et de football de la Commune ont été associés à la réflexion et au recensement des besoins afin de déterminer le projet de terrain multisports adapté ;

CONSIDERANT que la Ville a fait le choix d'un terrain de sport en gazon synthétique, homologué rugby et football qui pourra également permettre l'accueil du public scolaire en raison de la proximité d'un collège et des lycées de la Ville ;

CONSIDERANT qu'au-delà de l'opportunité de pouvoir l'utiliser tout au long de l'année pour plusieurs pratiques sportives et quelles que soient les conditions météorologiques, ce terrain en gazon artificiel permettra de réduire les coûts liés à l'entretien annuel habituel tel que tonte, arrosage, marquage des lignes, aération ;

CONSIDERANT que pour répondre aux homologations des deux fédérations (FFR classement en catégorie C / FFF classement en catégorie T3), la réglementation impose la création d'un bâtiment de plus de 200 m² comprenant 4 vestiaires de 25 personnes, 2 locaux pour les arbitres, 1 local pour les délégués, 1 local infirmerie et des locaux techniques (chaufferie et stockage), 1 tribune couverte de 150 places, 1 éclairage spécifique de 150 lumens, une enceinte grillagée, avec un accès contrôlé, sécurisant l'ensemble des installations ;

CONSIDERANT qu'une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue associant un cabinet spécialisé dans la réalisation d'aires de sports de plein air et un cabinet d'architectes pour la réalisation des constructions ;

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 2 100 000 €uros H.T. ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au *cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement »* du 2 Avril 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver le projet de création d'infrastructures sportives, composées d'un terrain synthétique, de vestiaires et d'une tribune sur le site de La Molière ;
 - de procéder à la réalisation du programme d'investissement tel qu'il a été arrêté et dont le montant estimatif s'élève à 2 100 000 €uros H.T.,
 - d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération détaillé ci-après :
- | | | | |
|------------------------------------|---|-------|-----------|
| • Etat | (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux / DETR) | 35% | 735.000 € |
| • Agence Nationale du Sport | | 7% | 147.000 € |
| • Conseil Régional | | 7% | 147.000 € |
| • Conseil Départemental | | 21,5% | 450.000 € |
| • Fonds d'Aide au Football Amateur | | 5% | 105.000 € |
| • Ville de Mazamet | | 24,5% | 516.000 € |
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des co-financeurs les aides prévues pour cette opération ;
 - d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

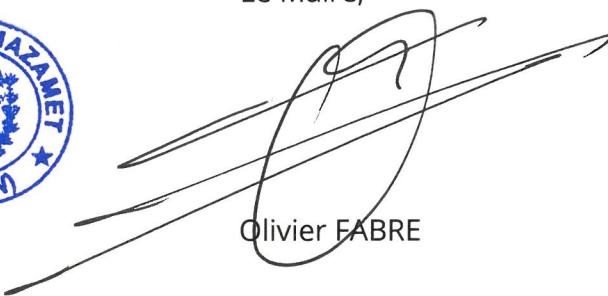
Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BRIANT




Le Maire,

Olivier FABRE



*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL27-DE

